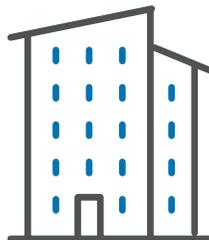


Avant de commencer ma recherche, je m'interroge sur le type de logement et la localisation de ce dernier. Vous pouvez **établir une liste de critères et les classer**. D'un côté, **ceux qui vous semblent indispensables** et de l'autre, **ceux auxquels vous seriez prêt à renoncer**.



Il faut être particulièrement attentif à :

- **L'éloignement de mon logement** de mon lieu d'études, d'apprentissage, de travail et de loisirs. En effet, une distance trop grande peut engendrer des coûts de transports importants.
- **L'état du logement**. Le propriétaire doit louer un logement en bon état, conforme aux règles de décence. Un logement en mauvais état pourra être à l'origine de dépenses non prévues comme, par exemple, de grosses dépenses de chauffage. Il est très important de vérifier, dès l'entrée dans les lieux, si toutes les pièces et tous les équipements sont en bon état ; d'où l'intérêt d'un état des lieux d'entrée. Il faut donc le faire sérieusement, en prenant son temps, et relever les dégradations déjà présentes.

Logement vide ou logement meublé ?

Je peux choisir de **louer un logement vide**, c'est-à-dire sans meuble, c'est donc à moi de l'équiper, ce qui a un coût. Il existe des associations qui aident à l'équipement du logement soit grâce à des dons de meubles, soit par le biais de vente à bas prix.

Je peux aussi **louer un logement meublé**. Dans ce cas la loi impose au propriétaire de mettre à la disposition du locataire un minimum de meubles et d'équipements pour permettre une vie « normale ».

Pour trouver un logement, à qui s'adresser ?

Aux agences immobilières

Elles ont de nombreux logements à la location. Elles servent d'intermédiaires entre le candidat à la location et le propriétaire. C'est pourquoi il y a des «frais d'agence». Encadrés par la loi, ces frais ne doivent pas dépasser un plafond établi par m² de surface habitable du logement et ne pas excéder la part payée par le bailleur.

Aux offices HLM

Ils disposent d'un parc important et diversifié. Il n'y a pas de «frais d'agence» Cependant il faut monter un dossier qui est soumis à une commission avant attribution du logement ce qui demande du temps.

Aux habitats jeunes

Ils sont organisés en habitats collectifs et proposent des chambres individuelles ou de petits appartements meublés. Des espaces communs sont aussi à disposition des résidents pour favoriser les échanges ou permettre la réalisation de tâches quotidiennes. Les Habitats jeunes sont destinés aux 16-30 ans. Les logements ouvrent droit aux aides de la Caf.

Aux résidences étudiantes

Elles proposent des petits logements à prix très raisonnable et ouvrant droit à l'aide au logement. Sans « Frais d'agence » pour les résidences CROUS (centres régionaux de résidences universitaires et scolaires).

Aux particuliers

Via les annonces sur différents sites internet.

ATTENTION

Il existe des marchands de liste qui vendent des listes de logements que vous pouvez visiter. Normalement, les logements indiqués sur la liste que vous avez achetée sont disponibles.

Ce n'est pas toujours le cas ! Soyez extrêmement vigilant si vous utilisez ce moyen de recherche.